



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2015-433-1

Version PDF

Référence : 2015-433

Ottawa, le 6 novembre 2015

Avis d'audience

18 novembre 2015
Gatineau (Québec)

Retrait de l'article 5

Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2015-433, le Conseil annonce que l'article suivant est retiré de cette audience et est reporté à une date ultérieure :

Article 5

Christopher Clarke
Ridgetown (Ontario)
Demande 2015-0581-9

Demande présentée par Christopher Clarke en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio FM commerciale de faible puissance de langue anglaise à Ridgetown.

Secrétaire général